

Vente Five Auction Béthune / Nord Enchères / Etude DUHAMEL

WWW.FA.FR

Les lots sont adjugés TTC. Au montant de l'adjudication s'ajoutent des « frais de vente » ou « honoraires acheteurs ». Ces honoraires sont toujours indiqués TTC.

Les frais en sus du prix d'adjudication sont 22 % TTC pour les ventes volontaires et 14.28 % pour les ventes judiciaires.

« Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé auprès de FIVE AUCTION BETHUNE et L'ETUDE ALEXIS DUHAMEL ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au Fichier TEMIS. »

Seuls les moyens de paiement ci-dessous sont acceptés :

Carte de Crédit : Vérifiez préalablement auprès de votre banque que votre « plafond » vous permettra de régler la somme dont vous voulez disposer. Sachez que vous pouvez demander à déplaçonner votre carte exceptionnellement pour le jour de la vente.

Virement bancaire : Le retrait du véhicule se fait à la réception des fonds sur notre compte (demander un RIB à l'accueil). Une fois votre virement effectué compter 48h, appelez nous avant de vous déplacer.

Chèque de banque : établi par votre agence bancaire, du montant exact de votre achat.

Espèces : si votre facture ne dépasse pas 1000 € tout frais compris (particuliers et professionnels)

Les lots de cette vente font l'objet d'une délivrance sur rendez-vous à des dates prédéfinies et indiquées sur votre bordereau acquéreur.

Le règlement (adjudication majorée des frais de vente et frais annexes) et l'enlèvement des lots devront obligatoirement être effectués dans un délai maximum de 5 jours suivant la vente. Passé ce délai, des frais de gardiennage (de 5 € ttc par jour et par lot) vous seront facturés. L'acheteur ayant acquis plusieurs lots au cours d'une même vente, ne pourra procéder à l'enlèvement partiel de ses achats avant le paiement total du montant global dû. Les frais de gardiennage journalier concerneront l'ensemble des achats réalisés.

Passé huit jours, les lots non réglés seront représentés sur « folle enchère » à la vacation suivante, après dénoncé auprès de l'acquéreur par courrier recommandé avec accusé de réception et avec les conséquences financières (encaissement de l'acompte) et judiciaires que cela représente pour l'acquéreur défaillant. La différence entre la première adjudication (frais acquéreurs inclus) et le prix de revente sur « folle enchère » restera à la charge de l'acquéreur défaillant. Les frais acheteurs versés lors de la première vente restent définitivement acquis à la société de vente ou au Commissaire-Priseur.

La société de vente agit comme mandataire du propriétaire du lot mis en vente et en aucun cas comme propriétaire des lots.

La vente par adjudication est consignée sur le procès-verbal de vente. Elle est irrévocable et ne peut en aucun cas être annulée a posteriori, et ce pour quelque motif que ce soit, invoqué par l'adjudicataire.

Les numéros d'ordre de passage des lots pourront être modifiés sans préavis.

NOUS VOUS RAPPELONS QUE TOUS LES LOTS PRESENTES LORS DE CETTE VENTE SONT VENDUS TELS QUELS EN L'ETAT (NON TESTE) ET SANS RECLAMATION. LES LOTS PEUVENT PRESENTER DES DEFAUTS D'ASPECT (COUPS, TRACES D'USURES, POUSSIERE...), TECHNIQUES (FONCTIONNEMENT PARTIEL, LOGICIELS MANQUANTS,...), D'UTILISATION (ACCESSOIRES MANQUANTS, PARTIELLEMENT CASSES...). C'EST-A-DIRE

QU'ILS PEUVENT NE PAS FONCTIONNER PARTIELLEMENT OU PAS DU TOUT. LES TELEPHONES PORTABLES PEUVENT ETRE SIMLOCKES, BLOQUES PAR UN MOT DE PASSE, NON REINITIALISES, VOIR NE PAS S'ALLUMER.

TOUTES LES DESCRIPTIONS SONT DONNEES A TITRE INDICATIF ET NE SONT PAS CONTRACTUELLES.

Toute contestation sur le nombre de lots devra être faite avant la sortie des lots de l'enceinte de la salle des ventes. Aucune réclamation ne pourra être faite après la sortie du matériel.

Enchères directes et enchères automatiques via les services LIVE et Chrono du site www.interencheres.com

Enchère directe. Si vous souhaitez enchérir en ligne (LIVE ou Chrono ; en direct ou par enchères automatiques) pendant la vente, veuillez-vous inscrire sur www.interencheres.com et effectuer une empreinte carte bancaire (vos coordonnées bancaires ne nous sont pas communiquées en clair). Vous acceptez de ce fait que www.interencheres.com communique à FIVE AUCTION BETHUNE et L'ETUDE ALEXIS DUHAMEL tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte carte bancaire. FIVE AUCTION BETHUNE et L'ETUDE ALEXIS DUHAMEL se réservent le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne.

Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat.

Enchère automatique. FIVE AUCTION BETHUNE et L'ETUDE ALEXIS DUHAMEL n'ont pas connaissance du montant maximum de vos enchères automatiques via www.interencheres.com. Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée.

L'exécution de l'enchère automatique s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours. Le pas d'enchère est défini par les intervalles suivants : **jusqu'à 19€ : 1€ ; de 20€ à 199€ : 10€ ; de 200€ à 499€ : 20€ ; de 500€ à 999€ : 50€ ; de 1 000€ à 4 999€ : 100€ ; de 5 000€ à 9 999€ : 200€ ; de 10 000€ à 19 999€ : 500€ ; de 20 000€ à 49 999€ : 1 000€ ; de 50 000€ à 99 999€ : 2 000€ ; 100 000€ et plus : 5000€.**

Paiement.

Dans le cadre des ventes LIVE, si vous êtes adjudicataire en ligne via une enchère portée en direct ou par le biais d'un ordre d'achat secret, vous autorisez FIVE AUCTION BETHUNE et L'ETUDE ALEXIS DUHAMEL, si elles le souhaitent, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris des frais habituels à la charge de l'acheteur pour un montant pouvant aller jusqu'à 1 200 euros. Au-delà de ce montant, vous recevrez un lien de paiement 3DS par e-mail.

Dans le cadre du service Chrono, vous recevrez un lien de paiement 3DS par e-mail pour régler ou solder votre bordereau dans la limite de 10 000 euros.

Frais de services de la plateforme www.interencheres.com

- Pour les ventes volontaires, des catégories "Art, Décoration & Collection" et "Biens d'équipement" **3% HT du prix d'adjudication** (soit 3,60% TTC).
- Pour les ventes judiciaires, des catégories "Art, Décoration & Collection" et "Biens d'équipement" : **1% HT du prix d'adjudication** (soit 1,20% TTC)
- Pour les ventes volontaires et judiciaires de Véhicules, **majoration de 40 EUR HT par véhicule** (soit 48 EUR TTC par véhicule).
- Pour les ventes caritatives, pas de frais de services

FIVE AUCTION BETHUNE et L'ETUDE ALEXIS DUHAMEL ne peuvent garantir l'efficacité de ces modes d'enchères et ne peuvent être tenues pour responsables d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit.

En cas d'enchère LIVE simultanée ou finale d'un montant égal, il est possible que l'enchère portée en ligne ne soit pas prise en compte si l'enchère en salle était antérieure. En toute hypothèse, c'est le commissaire-priseur qui sera le seul juge de l'enchère gagnante et de l'adjudication sur son procès-verbal.

Traduction. La traduction de la description des biens mis en vente via www.interencheres.com est réalisée de façon automatique à titre purement indicatif. Elle ne saurait engager la responsabilité de FIVE AUCTION BETHUNE et L'ETUDE ALEXIS DUHAMEL. Seule la version originale de la description d'un bien présenté en vente fera foi.

FIVE AUCTION BETHUNE et L'ETUDE ALEXIS DUHAMEL est abonné au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.

Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé après de FIVE AUCTION BETHUNE et L'ETUDE ALEXIS DUHAMEL ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS.

(1) Finalité et base légale du Fichier TEMIS

Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères opérant en France et abonnées au service.

L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par FIVE AUCTION BETHUNE et L'ETUDE ALEXIS DUHAMEL.

La mise en œuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par FIVE AUCTION BETHUNE et L'ETUDE ALEXIS DUHAMEL est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères.

(2) Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires)

Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilités à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II " Des ventes aux enchères " du Livre III du Code de commerce (ci-après les « Professionnels Abonnés »)), souhaitant se prémunir contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site www.interencheres.com, menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-priseurs ».

(3) Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS

Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS, FIVE AUCTION BETHUNE et L'ETUDE ALEXIS DUHAMEL pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre.

L'inscription au fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des professionnels abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension

temporaire de l'accès au service « live » de la plateforme www.interencheres.com gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme.

(4) Durée d'inscription

Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription au Fichier TEMIS est réduite si l'Enchérisseur régularise l'ensemble des Incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS.

L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions.

(5) Responsabilités

Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM et FIVE AUCTION BETHUNE et L'ETUDE ALEXIS DUHAMEL ont tous deux la qualité de responsable de traitement.

CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS.

FIVE AUCTION BETHUNE et L'ETUDE ALEXIS DUHAMEL, en tant qu'abonné est responsable de son utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS.

(6) Droits des personnes

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

- **Pour les inscriptions réalisées par FIVE AUCTION BETHUNE et L'ETUDE ALEXIS DUHAMEL** : par écrit auprès de FIVE AUCTION BETHUNE Avenue de la Ferme du Roy 62400 BETHUNE
- **Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés** : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris, ou par e-mail contact@temis.auction.

Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'Enchérisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au Professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès de CPM. En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation.

L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS.

Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur www.temis.auction.

(7) Coordonnées de l'Enchérisseur

Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer FIVE AUCTION BETHUNE et L'ETUDE ALEXIS DUHAMEL de tout changement concernant ses coordonnées de contact.